



PÔLE ÉQUESTRE
DE LÉRAN
Transmettre une passion
Voyages à cheval Formations
Centre Équestre Expertises

Pôle équestre de Lérans Labeda Philippe

Rue du Moulinet - 09600 LERAN

Tel: 05.61.02.69.38. Port : 06.08.60.20.05

Centre de formation agréé - N° déclaration d'activité : 73090044709

Siret: 431 820 091 00038

Email : philippe.labeda@wanadoo.fr

Site : www.randonnees-cheval.com

CONVENTION DE STAGE

Diplôme préparé : BPJEPS éducateur sportif

Mention : ACTIVITES EQUESTRES BP 4UC

Option B Approfondissement technique

Option C Equitation d'extérieur

Bases juridiques :

Articles L6313-1, L6313-2, L6313-6, L6343-3 et L6343-4 du code du Travail.

Accord collectif national de formation professionnelle en agriculture du 02 juin 2004

Loi n°2009-526 du 12 Mai 2009 : Art. L.4154-2 et L.4154-3 du code du Travail

NDS DGER/SDPOFE/N2010-2080 du 23/06/2010

Décret 2011-158 du 7 février 2011 (couverture sociale des risques)

La présente convention est établie entre :

→ **Le centre de Formation PÔLE ÉQUESTRE DE LERAN LABEDA PHILIPPE**

Dont le siège est situé à : **Rue du Moulinet - 09600 LERAN**

Représenté par : **Philippe LABEDA** agissant en qualité de Chef d'établissement

→ **L'entreprise d'accueil**

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

N° Siret :

Représenté par : agissant en qualité de chef d'entreprise.

Et par le tuteur :

N° carte professionnelle du tuteur :

Diplôme du tuteur : Date d'obtention :

N° diplôme :

→ **Le stagiaire**

Nom et Prénom :

Date et lieu de naissance :

N° licence FFE :

Stagiaire dans le cycle de formation BPJEPS mention « Activités équestres » Option B ou C



Il est convenu ce qui suit :

Art. 1 : Objet

Cette convention a pour objet de définir les engagements et les participations respectives des cosignataires dans l'organisation et le déroulement du stage défini à l'article 2.

Art. 2 : Nature et organisation du stage

Ce stage en entreprise s'inscrit dans le cursus de formation du BPJEPS spécialité « activités équestres » et doit permettre au stagiaire de se familiariser avec sa future activité professionnelle.

Le centre doit être affilié à la FFE, et proposer un minimum d'activités de tourisme équestre – promenades et randonnées – encadrement et enseignement de l'équitation.

Organisation du stage :

Le stage pratique est obligatoire dans la formation menant au BPJEPS « activités équestres ». Les périodes de stage et le rythme d'alternance sont déterminés par le planning mis en place par le centre de formation, et précisé ci-dessous.

Cependant, le tuteur pourra en accord avec le stagiaire modifier les périodes de congé prévisionnelles en fonction de l'activité de l'entreprise.

Période de stage :

- Du au
- Du au
- Du au
- Du au
- Du au
- Du au
- Du au
- Du au
- Du au
- Du au
- Du au
- Du au
- Du au
- Du au
- Du au

Art 3 : Engagement du centre de formation

L'organisme de formation s'engage à s'assurer du bon déroulement du stage et, à ce titre, met en place un livret de suivi du stagiaire qui permet la liaison entre le maître de stage ou le tuteur et le responsable de la formation.

Le responsable de la formation intervient lors de dysfonctionnement grave dans le cadre du stage.

Art.4 : Engagements de l'entreprise

L'entreprise s'engage à tout mettre en œuvre pour aider le stagiaire à découvrir les aspects de la profession et du monde du travail et à atteindre les objectifs fixés par le référentiel de formation. Elle s'appliquera notamment à le préparer au mieux à l'activité d'enseignement dans le cadre d'activités prévues par la mention préparée.

L'entreprise est tenue de présenter au stagiaire l'évaluation des risques propres à son entreprise et commenter de manière pédagogique avec lui les risques auxquels il est susceptible d'être exposé par poste de travail et les mesures prises pour y remédier.

Le chef d'entreprise a obligation de ne faire utiliser que des matériels, équipements et installations conformes à la réglementation.

Conformément à la réglementation, il est demandé aux chefs d'entreprise de présenter au stagiaire lors de la phase d'accueil le « document unique d'évaluation des risques professionnels ».

Le temps de travail est de 35 heures par semaine.

Le stagiaire ne peut accomplir d'heures supplémentaires.

Le stagiaire bénéficie du repos dominical.

L'entreprise s'engage à avertir dans les 24 heures le centre de formation de toute absence du stagiaire.

Art.5 : Engagements du stagiaire

Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du stage. En vue d'atteindre les objectifs terminaux d'intégration, toute absence fera l'objet d'un rattrapage.

Le stagiaire s'engage à se conformer au règlement intérieur de l'entreprise, ainsi qu'à respecter les horaires de travail qui lui seront présentés en début de stage, sur la base de 35h/semaine. Compte tenu des spécificités de la profession, il lui faudra, le cas échéant, être présent certains week-end et jours fériés (en accord avec les dispositions stipulées dans la convention collective).

Le stagiaire s'engage à avoir un comportement correct, respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, s'intégrer au mieux dans la dynamique de l'établissement, prévenir immédiatement l'entreprise et l'organisme de formation en cas d'absence.

Le stagiaire est licencié à la Fédération Française d'Équitation et est couvert en responsabilité civile et individuelle accident.

Le stagiaire devra effectuer les démarches afin d'obtenir sa carte professionnelle de stagiaire auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Le stagiaire n'est pas rémunéré. Il peut éventuellement bénéficier d'avantages en nature : logement, nourriture, frais de déplacement.

Art.6 : Déroulement du stage

Le maître de stage est responsable du planning d'activités qui est proposé au stagiaire. Ce planning doit être en conformité avec la réglementation et le droit du travail.

L'entreprise est civilement responsable du stagiaire, comme elle l'est de l'ensemble de ses préposés. Elle doit donc posséder une assurance civile professionnelle couvrant son activité.

Il peut être mis fin à cette présente convention d'une manière concertée entre les parties : centre de formation, entreprise, stagiaire. En cas de résiliation unilatérale, une notification écrite sera transmise aux parties intéressées, au minimum quinze jours au préalable, sauf en cas de force majeure.

Art.7 : Couverture de risques

L'entreprise et par délégation le maître de stage doit respecter l'ensemble des dispositions réglementaires en matière de santé et de sécurité au travail et notamment en ce qui concerne les matériels utilisés.

Les différents risques encourus par les parties du fait du stage sont couverts de la façon suivante :

Le stagiaire rémunéré ou non rémunéré de la formation professionnelle bénéficie d'une couverture sociale en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Il est affilié à un régime de sécurité sociale (MSA ou CPAM) et les cotisations sont prises en charge par l'Etat.

En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, le maître de stage est tenu d'en informer immédiatement le centre de formation afin que celui-ci puisse adresser le formulaire réglementaire de déclaration dans les 48 heures à la caisse de sécurité sociale.

Art.8 : Modification du stage

Tout changement des conditions de stage (durée, date, contenu) doit faire l'objet au préalable d'un avenant. En cas de non respect d'une obligation par le stagiaire, le maître de stage et son entreprise, le centre de formation peut entraîner après conciliation préalable entre les parties l'annulation de la convention.

Fait à Lérans, le En 3 exemplaires, 1 pour chaque partie.

Le chef d'entreprise
Cachet et signature

Le stagiaire

Le centre de formation
M Philippe LABEDA



UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres :

L'UC 3 est l'UC « cœur de métier » du BPJEPS mention Activités équestres ; Elle valide les compétences transversales dans les activités équestres justifiant des prérogatives liées à ce diplôme.

Elle s'appuie sur le plan fédéral de formation des Galops de cavaliers proposé par la Fédération Française d'équitation.

Elle nécessite une bonne maîtrise technique et pédagogique de la part des candidats, dans le cadre de l'initiation et du perfectionnement.

273 h en centre de formation

	Nombre d'heures en centre	Nombre d'heures en entreprise
Module 1 - Bases de la pédagogie	109	104
Module 2 - Mises en situations pédagogiques	109	104
Module 3 - Développer la personnalité de l'enseignant et ses qualités	55	55
Total	273	263

Module 1 - Bases de la pédagogie (109h)

Séquence	Objectif pédagogique	Contenus en centre de formation	Nb heures	Contenus pendant le stage entreprise	Nb heures	Commentaires fiches navettes	Intervenants
3.1.1	Pédagogie théorique	Fiches pédagogiques, analyse des différents publics	28	Accompagnement du tuteur dans l'élaboration de fiches pédagogiques	23	A partir de période 1	Eric Neyme
3.1.2	Méthodes pédagogiques	Travail de sujets choisis par les élèves	27	Le stagiaire est en situation d'observation de séances ;	27	A partir de période 1	
3.1.3	Développement des techniques d'expression	Exposés, préparation de cours, mises en situations partielles.	27	Le stagiaire se présente au personnel de l'établissement et auprès des élèves	27	A partir de période 2	
3.1.4	Préparation d'une animation équestre.		27	Analyse des besoins et recherche des opportunités d'animation	27	A partir de période 3	



Module 2 - Mises en situations pédagogiques (109h)

Séquence	Objectif pédagogique	Contenus en centre de formation	Nb heures	Contenus pendant le stage entreprise	Nb heures	Commentaires fiches navettes	Intervenants
3.2.1	Conduite de séances d'instruction en interne	Permettre au stagiaire de mobiliser des connaissances par le biais de cours théoriques, d'étude de cas et de documents	28	Mise en situation progressive des stagiaires en situation tout en les accompagnants Mise en responsabilité progressive du stagiaire après une phase d'observation	23	A partir de période 2	Eric Neyme
3.2.2	Structurer une fiche pédagogique en dégagant les habiletés motrices	Résoudre des problèmes donnés en mobilisant ses connaissances	27	Développer la compétence : capacité du stagiaire à agir d'une façon pertinente dans une situation donnée afin d'atteindre des objectifs spécifiques	27	A partir de période 2	
3.2.3	Construire des projets pédagogiques	Proposer des objectifs d'apprentissages cohérents en adéquation avec la grille fédérale	27	Prise en compte des contraintes de l'entreprise	27	A partir de période 2	
3.2.4	Perfectionnement de l'expression orale	Analyse et critique d'un geste technique, mises en situations avec des élèves en cours et en stages	27	Mettre en adéquation les contenus de formation travaillés en centre et en entreprise	27	A partir de période 2	

Module 3 - Développer la personnalité de l'enseignant et ses qualités (55h)

Séquence	Objectif pédagogique	Contenus en centre de formation	Nb heures	Contenus pendant le stage entreprise	Nb heures	Commentaires fiches navettes	Intervenants
3.3.1	Affiner les sens de l'observation, de l'animation et de l'imagination	Etudes pratiques de séances ayant conduit à réflexions	27	Renforcement par la mise en situation quotidienne dans le centre de formation et chez le tuteur.	27	A partir de période 2	Eric Neyme
3.3.2	Préparer et	Présentation des	28	Evaluations en interne par des	28	A partir de période 3	



	présenter un rapport sur la conception et l'organisation d'une animation	dossiers de plans de formations		examens blancs			
--	--	---------------------------------	--	----------------	--	--	--

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « Approfondissement Technique »
273 h en centre de formation

	nombre d'heures en centre	nombre d'heures en entreprise
Module 1 - Fiches pédagogiques	69	59
Module 2 - Attitudes pédagogiques	68	68
Module 3 - transmission des compétences	68	68
Module 4 - Finaliser un projet d'animation	68	68
Total	273	263

Module 1 - Fiches pédagogiques (69h)

Séquence	Objectif pédagogique	Contenus en centre de formation	nb heures	Contenus pendant le stage entreprise	nb heures	commentaires fiches navettes	Intervenants
4.1.1	Définition d'objectifs	Analyse de l'échelle de progression fédérale	39	Repérer les objectifs de séances par niveaux de Galops	34	A partir de période 2	Eric Neyme
4.1.2	Notions de sécurité	Lister les éléments indispensables de sécurités	30	Relever les priorités de sécurité avant, pendant et après chaque séance	25	A partir de période 1	

Module 2 - Attitudes pédagogiques (68h)

Séquence	Objectif pédagogique	Contenus en centre de formation	nb heures	Contenus pendant le stage entreprise	nb heures	commentaires fiches navettes	Intervenants
4.2.1	Le jeu et l'enfant	Analyse des méthodes actives	22	S'approprier progressivement les méthodes actives pour construire sa propre stratégie pédagogique pour un enseignement efficace	22	A partir de période 2	Eric Neyme
4.2.2	Connaissance des publics	Connaissance des différents publics : petite enfance, enfance, adolescence, adultes, seniors et en situation d'handicap	23	Intervenir sur des groupes différents	23	A partir de période 1	
4.2.3	Réaliser des démonstrations techniques commentées	Séances pratiques à cheval sur les thèmes corrélatifs aux objectifs pédagogiques	23	Intégrer les stagiaires à des séances collectives de différents niveaux	23	A partir de période 3	

Module 3 - transmission des compétences (68h)

Séquence	Objectif pédagogique	Contenus en centre de formation	nb heures	Contenus pendant le stage entreprise	nb heures	commentaires fiches navettes	Intervenants
4.3.1	Donner aux élèves la compétence pour conduire des séances d'animation	Etudes des méthodes actives	15	Conduire des séances animatoires basées sur le jeu	15	A partir de période 2	Eric Neyme
4.3.2	Ebauche d'un projet d'animation dans le cadre de l'option	Méthodologie de projets, détermination d'objectifs, élaboration de plans d'actions, évaluation de projets	14	Elaboration d'un projet d'animation en corrélation avec la structure avec l'aval du tuteur	14	A partir de période 2	
4.3.3	Apprendre à analyser un équidé : modèle, aptitudes	Rappels d'hippologie	13	Se faire accompagner par le tuteur dans l'analyse du cheptel	13	A partir de période 1	
4.3.4	Travail sur la pertinence dans les choix de classification d'un équidé et son attribution à un élève en prévision d'une séance précise.	Etudes de cas spécifiques Mises en situations d'analyses	13	Monter différents chevaux et en faire l'analyse avec le tuteur	13	A partir de période 1	
4.3.5	Apprendre à formuler des jugements techniques quant aux aptitudes de l'équidé dans le cadre de l'approfondissement technique	Développer l'esprit critique des stagiaires au moyen de supports pratiques et de vidéos	13	Monter différents chevaux et en faire l'analyse avec le tuteur	13	A partir de période 3	

Module 4 - Finaliser un projet d'animation (68h)

Séquence	Objectif pédagogique	Contenus en centre de formation	nb heures	Contenus pendant le stage entreprise	nb heures	commentaires fiches navettes	Intervenants
4.4.1	Mises en situations	Travailler essentiellement sur des études de cas se rapprochant le plus du terrain	50	Mise en autonomie dans la conduite de séances	50	A partir de période 3	Eric Neyme
4.4.2	Travail sur les entretiens	évaluations de prestations, argumentations	18	Méthodologie d'évaluation de progrès	18	A partir de période 3	